

Seance du 28 fevrier 1958

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un avenant au Marché passé avec les Ets Robustacier pour fourniture de mobilier scolaire pour les nouvelles Ecoles du Centre se montant à 598.330 frs. Crédit à prendre sur l'emprunt de 7.000.000 pour mobilier scolaire.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un avenant avec les Ets Citroen, pour l'achat d'un camion RU 23 e N remplacement de l'actuel véhicule qui est usé et ne répond plus aux besoins de la Commune et qui sera cédé au prix de l'Argus automobile.

Le Marché se monte à 1.123.900 frs. Le crédit a été prévu au budget supplémentaire de 1957.

M. le Maire expose qu'à la suite de la pose d'une canalisation dans l'avenue de Lattre de Tassigny, la Sté Lyonnaise des Eaux a fait une réfection complète du bout de cette voie avec bordures et caniveaux. Le Conseil décide de prendre à la charge de la Commune, le 1/3 de la dépense, soit 216 278 F qui seront imputés sur le crédit pour entretien des ryes de 1958.

M. le Maire expose qu'en raison de l'éloignement des Ecoles de Mondu Centre de la Commune, il a obtenu des services du Téléphone, l'installation d'une ligne directe. Le Conseil décide que le montant de la dépense soit 24 000 frs sera réglée sur les crédits prévus pour constructions scolaires. Cette ligne étant réservée aux Communications de service, l'appareil sera placé dans le bureau du Directeur de l'Ecole et les communications personnelles seront remboursées à la Commune. Un registre sera tenu à cet effet.

Le Conseil décide l'application des dispositions de l'arrêté ministériel du 5/12/57 fixant le classement judiciaire du personnel communal avec effet du 1/10/56. Les crédits prévus au budget de 1957 étant suffisants pour régler la dépense qui en résultera. Pour 1958, les crédits seront augmentés suivant les instructions préfectorales. Le Conseil accepte la nouvelle échelle qui résulte de ces dispositions.

Le Conseil adopte des tarifs et modalités d'attribution de certaines indemnités aux agents des collectivités locales suivant circulaire de M. le Préfet du 15/7/57, avec effet du 1/1/57. Crédits à prendre soit à l'entretien des rues, soit au crédit pour enlèvement des ordures ménagères.

En raison du classement lointain de la Commune sur la liste des demandes de subventions pour l'aménagement de la rue Aristide Briand partie comprise entre la rue de Maillecourt et la partie aménagée en 1954, le Conseil décide en raison de l'urgence des travaux, de traiter avec l'entreprise Brangeon de Palaiseau, pour une 1ère tranche de travaux comprenant :

Terrassements (devis de Mai 1957)	I. 530.000
Empierrement d°	I. 445.400
	soit 2.975.400
imprévus	450 000
total	3 425.400

à prendre sur le crédit prévu sur les chapitres additionnels de 1957 pour aménagement de la rue Aristide Briand.

M; le Maire expose qu'en raison de l'augmentation du prix des denrées et des frais de personnels, une hausse de 19 % est constatée sur le prix de revient des repas à la Cantine Scolaire. Le Comité de la Caisse des Ecoles a demandé au Conseil Municipal de prendre en charge 1/3 de cette dépense. Le Conseil décide l'augmentation de la subvention allouée à la Caisse des Ecoles Publiques qui sera fixée au moment de l'étude du budget de 1958.

Le Conseil décide l'augmentation à partir du 1° avril des tarifs du marché exploité en régie directe, soit :

- 1 table de 2 m x 1, sous le marché couvert	: 100 F
- abonnements pour 3 marchés par semaine	240 F
- 1 table sur le marché découvert	100 F
- 1 mètre par terre sans matériel	40 F
- 1 voiture en stationnement	30 F
Tréteaux supplémentaires en sus de deux	25 F

Mobilier Scolaire

Envoyé le \_\_\_\_\_  
Reçu le 13 Mars 1958  
Camion RU 23

Envoyé le \_\_\_\_\_  
Reçu le 5 Mars

avenue de Lattre de Tassigny  
Reçu le 10 Mars

Téléphone - Ecoles de Mondétour  
Envoyé le \_\_\_\_\_  
Reçu le 5 Mars

Statut du Personnel Communal  
Envoyé le \_\_\_\_\_  
Reçu le 28 Mars

Indemnités agents de la voirie  
Envoyé le \_\_\_\_\_  
Reçu le 18 Mars

Rue Aristide Briand  
13

Cantine scolaire

Envoyé le \_\_\_\_\_  
Reçu le 8 Mars

Droits de place Marché

Envoyé le \_\_\_\_\_  
Reçu le 4 Mars 1958



Séance du 9 Mars 1958

Le Conseil donne un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Gometz le Chatel, au syndicat intercommunal en vue de l'étude de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

M. Favre demande s'il n'est pas possible d'étudier la pose d'une sirène d'alerte à Mondétour pour le service Incendie.

M. Girard signale que les ordures ne sont pas enlevées régulièrement dans toutes les rues de Mondétour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

*[Handwritten signatures and initials]*

Syndicat des Ordures  
Sirène d'alerte  
Enlèvement des ordures

Reunion du 9 Mars 1958  
Collection de la Rosière

Le deux mars mil neuf cent cinquante huit, onze heures quinze, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est assemblé dans la Salle de ses Séances, sous la présidence de M. PINON, Maire, pour la session.

Présents : Pinon, Maire, Taber, Mme Bektmont, M. Clement, adjoint  
Jaugnat, Mlle Jouanne, Cestre, Girard, Sauberting, Ziane, Fosy-

Et les notables invités, suivant les conditions du Legs Archangé  
M. H. Dupré, Gallierat, Dufof, Borden, Bobellart, Hubert, Hoker,  
Barre, Charles Blanchard, Mlle Carillet

M. le Maire donne lecture de l'art. 6 du testament de M. Archangé relatif à l'élection de la Rosière et de la liste de candidature, comprenant un nom :

Inscrite le 20:2:58 - Mlle LE NERRANT Michèle, née le 11 février 1939 à Versailles - profession : secrétaire, domiciliée à Orsay, gare du Guichet où son père est chef de gare. La mère est également employée S C N F, garde barrière, Famille de 4 enfants dont elle est l'aînée.

Il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 22 - Nombre de Bulletins : 22

Mlle Le Nerrant : 22 voix

Mlle Le Nerrant ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée Rosière pour 1958.

*[Handwritten notes in margin]*  
Mars 1958  
18 Mars 1958



Séance du 22 Mars 1958

Terrassements	2 545 600
Canalisations	766 200
Fondation d'empierrement	1 248.300
Empierrement	1 642 500
total	6 201 600

A prendre sur les crédits prévus au budget supplémentaire de 1957 pour aménagement de la rue A. Briand. Cette délibération annule et remplace celle du 28/2/58 pour le même objet.

Le Conseil vote une subvention de 3.000 F à prendre sur les dépenses imprévues de 1958, en faveur de l'Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles.

M. le Maire expose que par suite du décès de M. Guillemard, 1er adjoint, M. FAVRE, Mme BETMONT, M. CLEMENT, deviennent respectivement 1er, 2ème, 3ème adjoint. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil décide l'élection d'un adjoint supplémentaire, sans élections complémentaires préalables.

Le Conseil décide à l'unanimité conformément à l'arrêté du 20/2/58, que les dispositions législatives et réglementaires fixant les éléments de la rémunération des fonctionnaires de l'Etat seront automatiquement applicables aux agents communaux, pendant l'exercice 1958 dès lors que ces éléments servent de référence pour le calcul de la rémunération desdits agents :

- valeur du traitement correspondant à l'indice 100
- complément de rémunération non hiérarchisé
- indemnité de résidence
- supplément familial de traitement
- indemnité spéciale dégressive
- indemnités appelées, le cas échéant, à se substituer, sous une dénomination différente, aux indemnités ci-dessus énumérées.

Le Conseil vote à l'unanimité le montant des redevances à verser au Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Vallée de l'Yvette pour l'année 1958 :

- participation aux frais de fonctionnement, 12 F x 7.187 = 86.244
- d° " d'entretien : 100 F x 7.187 = 718.700
- d° annuités d'emprunt 167.255

Le Conseil accepte l'offre de la Cie Générale de travaux publics pour la réfection de la canalisation du fossé au droit de la rue de Provence, dans la Prairie des Isles, se montant à 488.000 frs et autorise M. le Maire à traiter avec cette Société. Crédit à prendre sur l'entretien des rues de 1958.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. JUSSAUME, propriétaire dans la rue des Saules demandant la construction d'un égout. En raison du plan d'assainissement de la Ville d'Orsay, le Conseil est d'avis d'attendre la construction du collecteur. Ce travail représentant une dépense importante pour la Commune, ne peut être entrepris sans subvention de l'Etat. Le conseil ne verrait aucun inconvénient à ce que M. JUSSAUME procède au nettoyage de la petite canalisation qui existe actuellement.

M. le Maire expose que la Sté civile Ferme de Corbeville sollicite l'acquisition du terrain qui constitue le chemin rural 32, allant de la R.N. 446 à la rigole de l'Etat et partageant en deux parcelles, le terrain dont cette société est propriétaire. Le Conseil ne voit aucun inconvénient à cette cession et décide de demander le déclassement de ce chemin, étant entendu que tous les frais de plans, états parcellaires, etc.. à dresser par M. THOMAS, géomètre de la Commune, seront à la charge de la Sté ferme de Corbeville. Le prix de cession sera fixé après l'autorisation de déclassement.

Association Valentin Haüy

30 Mars 1958  
Election d'un Adjoint

83 Mars 1958

Traitements du Personnel

28 Mars

28 Mars

28 Mars

28 Mars

Syndicat de l'Yvette

28 Mars

28 Mars

28 Mars

Canalisation Prairie des Isles

28 Mars

Rue des Saules

28 Mars

28 Mars

Declassement du Chemin Rural N° 32

28 Mars



Revue du 22 Mars 1958

					1.000.000
3 cent empr. de 50.414		3.882	3.882	salaires fossoyeur	300 000
I2 "	250 000	15 267	15 267	entretien cimetièrè	50 000
6I	I 170 000	8I 195	8I 195	entretien bornes font.	I00 000
223	4 249 000	292 025	292 025	subv. canalisations eau	6 I00 000
46	965.000	60 370	60 370	personnel voirie ubr.	350 000
I20	2 I84 000	I58 665	I58 665	sécurité sociale	2 000 000
730	I3 300 000	966 23I	966 23I	allocations familiales	700 000
235	4 200 000	3I0 000	3I0 000	caisse des retraites	600 000
586	I0 500 000	763 000	763 000	personnel voirie vicin.	
780	I0 000 000	I029 826	I029 826		3 500 000
420	4 000 000	543 472	543 472	entretien des rues	4 500 000
800	I0 500 000	I046 069	I046 069	Eclairage public	I00 000
945	I5 000 000	I255 I99	I255 I99	assurance automobile	850 000
300	4 000 000	398 502	398 502	traitement chauffeur	I 000 000
252	4 000 000	334 7I7	334 7I7	frais matériel	2 574 50I
6I0	30 000 000	8I0 380	8I0 380	entretien vicinale	I 058 I57
435	II 400 000	572 366	572 366	fonds commun C V O	600 000
2.530	40 000 000	3347 I73	3347 I73	frais gestion voirie	200 000
900	I9 000 000	I307 302	I307 302	plantations, élagages	
5I8	I0 000 000	688 054	688 054		I50 000
I3I	Yvette	I8I 286	I8I 286	Inspection sanitaire	I00 000
I.090	2I 000 000	I444 9I3	I444 9I3	préposé au marché	800 000
I 057	20 000 000	I376 I08	I376 I08	entretien du marché	400 000
550	7 000 000	697 379	697 379	honoraires architectes	I.030 000
Uvillebon, sur Mademoiselle		38I 578	38I 578	traitement concierges	3 500 000
Mondétour Campagne		254 I36	254 I36	entretien batiments	I50 000
Loi Barangé, prélèvement	I.700 000			assurance d"	I20 000
				impôts, contrib.	50 000
Total des recettes				remontage pendules	I.500 000
extraordinaires	2I 265 I90			chauffage éclairage bat.	600 000
DEPENSES ORDINAIRES				consommation eau	700 000
trait. secrétaire	I 375 000			ind. log. instituteurs	3 000 000
" serv. administr.	I 750 000			femmes de service	I00 000
5 X salaires	800 000			prof cours complém.	2 609 500
sécurité sociale	650 000			caisse dép. scolaire	50 000
habillement cantonniers	I00 000			aide familles ec. priv.	600 000
accidents du travail	200 000			transport d'élèves	809.965
alloc. familiales	500 000			amél. hyg. scolaire	I00 000
caisse des retraites	900 000			frais scol. Palaiseau	I50 000
alloc. contrô leur C D	60 000			fourn scol. cours compl.	2.500 000
caisse d'Epargne	4 000			entretien écoles	3 000 000
receveur municipal	24 I00			fournitures scolaires	3 000 000
frais de bureau	250 000			chauf. des Ecoles	400 000
conserv. archives	20 000			livres de prix	40 000
public. administratives	8 000			arbre Noe, ec. mat.	
perc. taxes communales	300 000			entretien du stade	350 000
dépenses téléphone	200 000			loyer salle paroissiale	50 000
Journal Officiel	6 500			récompenses sportives	I0 000
cotisations municipales	6 000			dépenses de chômage	30 000
audiences foraines	32 000			visite médicale scolaire	600 000
police d'Etat	I58 II4			entretien du matériel	5 000
subv. sapeurs pompiers	5 000			produits pharmaceut.	60 000
serv. payés incendie	250 000			salaires crèche	I.100 000
assur. accidents pompiers	30 000			entretien du matériel	30 000
secours à une veuve	50 000			produits divers	I20 000
contingent communal	65 000			chauffage éclairage	I20 000
entretien matériel	300 000			revers. taxe spect.	II0 000
entretien du local	30 000			inh. indigents	I5 000
habillements	200 000			dépenses aide sociale	I.198.969
entretien bouches inc.	I00 000			centre médico social	75 000
assurance matériel	75 000			subv. caisse Ecoles	550 000
				sociétés locales	I60 000
				comité du logement	500 000

Sub v. matériel cant.	100.000	Dépenses extraordinaires :	
comité fête cantonale	40 000	annuité rue Bossuet	108 000
fournitures pour fêtes	50 000	15 % ass. syndicales	802 000
fêtes locales	800 000	annuité Mondétour camp.	254 136
compl. donation Rasière	30.000	amortissement de la	
ind. fonction du Maire	204 000	dette	20.101.054
" " adjoints	201 000		-----
ind. bicyclettes	12 600	total dépenses	
assur. resp. civile	100 000	extraordinaires	21.265.190
contrib. synd. communes	1.000.000		-----
revenus don et legs	7 000	Récapitulation :	
dép. imprévues	205 902	sect. ordinaire	68.125.317
		extraordinaire	21 265 190
total dép. ordinaires	68.125.317	Montant du budget	89.390.507

Impositions 1958

Le Conseil, délibère. Les impositions à comprendre dans les rôles généraux de 1958 sont votées conformément aux crédits prévus au budget

9.400 cent. insuf. revenu ordinaires	12.361.400	
680	extraordinaires	910 000
13.594	dette	18 019 476

Taxe propriétés non bâties

Le conseil fixe à 2.25 % la taxe sur le revenu net des propriétés non bâties, de façon à obtenir un produit égal à celui de 1952

Reçu le 16. H. 58  
Aide aux familles nécess.  
tauxes, écoles privées

Le Conseil décide par 9 voix contre 5 de renouveler au budget de 1957 le crédit pour l'aide aux familles nécessiteuses dont les enfants fréquentent les écoles privées, soit 50.000 frs - les subventions étant attribuées par la Commission Communale instituée suivant délibération du 25/II/1949

Reçu le 16. H. 58  
Subvention Centre Médico-Social

Le Conseil vote à l'unanimité le renouvellement de la subvention de 75.000 frs allouée au Centre médico-social St-Vincent de Paul. Crédit inscrit au budget de 1958 et payable au C.C. postal de l'Orphelinat Ste-Suzanne.

Reçu le 31 Mars 58  
Subvention Caisse des Ecoles

Le conseil décide d'allouer les subventions suivantes à la Caisse des Ecoles publiques en 1958, crédits inscrits au budget :

- pour fonctionnement de la cantine scolaire	550 000
- achat de matériel	100 000

Reçu le 31 Mars 58  
Subvention Comité du logement

Le Conseil décide à l'unanimité de porter à 500.000 frs la subvention exceptionnelle allouée en 1958 au Comité du logement. Crédit inscrit au budget.

Reçu le 30 Mars 58  
Subvention fête Cantonale

Sur proposition de M Clément, le Conseil décide à l'unanimité d'allouer au Comité pour l'organisation de la fête cantonale scolaire, qui a lieu à Orsay en juin 1958, une subvention de 40.000 frs. Crédit inscrit au budget.

Reçu le  
Inauguration des Ecoles

Le Conseil, considérant que l'inauguration du groupe scolaire du Centre doit avoir lieu le 22 Juin et que la kermesse de l'A.S.A.O. est fixée au même jour, est d'avis que cette kermesse ne peut avoir lieu dans le jardin public, celui-ci étant fermé au public les 21 et 22 Juin. Les cours de l'Ecole des garçons sont mises à la disposition de l'A.S.O.

Rue du Pont de Pierre

M. PUVELAND expose qu'il a été saisi de demandes des habitants de la rue du Pont de Pierre, en vue de l'aménagement du carrefour dangereux pour la circulation. M. le Maire lui fait connaître que M. l'Ingénieur des T P E a été saisi de la question.

Trottoirs rue de Montlhéry

M CLEMENT demande qu'un signal "Stop" soit placé rue du Pont de Pierre avant l'accès de la rue de Lozère et un autre avenue Saint-Laurent

S. N. C. F.

A une question de M. Lauterfing, M. le Maire répond que les deux trottoirs de la rue de Montlhéry seront remis en état, entre la rue des Hucherries et la rue Saint-Jean de Beauregard.

Reunion des Maires

Le Conseil est d'avis de renouveler à la S N C F la demande d'ouverture d'un 2ème guichet à la Gare d'Orsay, au moins le lundi matin.

Une réunion des Maires du Canton de Palaiseau devant avoir lieu à la Préfecture au mois d'avril. Le Conseil est d'avis de poser les questions suivantes :



# Seance du 17 avril 1958

Le dix sept avril mil neuf cent cinquante huit, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaients présents : M.M. PINON, Maire, FAVRE, Me BETMONT, adjoints Thévenon, Puveland, Pernelle, Tissot, Cessens, Girard, Lauterfing, Fauchet, Ziane, Foisy, Excusés : MM Lauriat, Jouguet, Clément, Mlle Jouannin Laneuville.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. TESSOT, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

Le Conseil autorise M. le Maire à faire installer dans le nouveau groupe scolaire des filles une distribution électrique de l'heure avec sonneries par la Sté MEGNETA, suivant proposition de cette société, se montant à 312.025 frs, pour l régulateur, l commande automatique, 4 horloges, 5 cloches et à l'Ecole maternelle ... 58.825 frs, pour deux horloges. Crédit à prendre sur les dépenses de constructions scolaires

Le Conseil délibère, prend acte de la décision prise par l'Assemblée Générale du Syndicat intercommunal au cours de sa séance du 21 février 1958, notamment en ce qui concerne l'alignement du syndicat sur le montant maximum de travaux agréés par le Ministère de l'Intérieur et du département, soit 20 millions -

S'engage à participer dans les dépenses restant à la charge du syndicat soit 2.000 000 à concurrence de 192.100 F

Décide de verser chaque année dans la Caisse du syndicat la part d'annuité fixée à 13.217 F, pour assurer l'amortissement de l'emprunt à contracter par le syndicat au taux d'intérêt de 5.50 % amortissable en 30 ans. Vote à cet effet ~~un~~ pour une durée de 30 ans, à partir de 1959, 10 centimes correspondant à l'annuité dudit emprunt.

M. le Maire expose qu'à la réunion du 28/2/58, le Conseil avait décidé de faire installer le téléphone aux Ecoles de Mondétour. Il s'est avéré qu'il était nécessaire de poser un poste supplémentaire dans l'appartement du Directeur. Le Conseil donne son accord et décide que la dépense, soit 11.000 frs sera réglée sur les crédits prévus pour constructions scolaires.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Ingénieur des T P E disant que les travaux de réfection de la chaussée de la rue Léon Croc après la pose de la canalisation venant du cimetière, sont à la charge de la Commune, après tassement suffisant des terres.

M. Lauterfing signale le mauvais état de la rue de la Dimancherie, mitoyenne avec la Commune de Bures-sur-Yvette, M. le Maire expose qu'un devis a été établi et qu'il attend l'accord de la Commune voisine, mais que le Conseil municipal avait prévu un programme d'amélioration de la voirie qui se trouve arrêté, non pas par la volonté du Conseil Municipal mais par l'impossibilité pour les Communes, de pouvoir contracter des emprunts, en raison des décrets ministériels qui datent d'un an environ et limitent les investissements aux constructions scolaires et à de rares travaux.

A cette occasion le Conseil proteste une fois de plus contre la situation faite aux communes par ces mesures de restriction qui contrarient gravement leur bonne administration.

A la demande de la Sté ChateaubriandEtoilé, et suivant l'avis de M. THOMAS, géomètre de la Commune, le Conseil décide de renoncer à l'opération N° 2, prévue au plan d'aménagement communal en cours de révision consistant en une déviation de la R.N. 188 allant de la ruelle du cimetière au 44 de la rue de Paris et coupant en deux la propriété de cette société.

Considérant que par suite de l'aménagement de la rue des Haies se prolongeant à travers la propriété de la Galloterie pour relier la rue de Paris, de l'élargissement de la ruelle du cimetière et d'autre part de la déviation de la R.N. 188 en dehors de l'agglomération, cette opé-

Groupe scolaire filles  
horloges

Reçu le \_\_\_\_\_ 19\_\_

Reçu le \_\_\_\_\_ 19\_\_

Syndicat de l'Yvette

Reçu le \_\_\_\_\_ 19\_\_

Reçu le \_\_\_\_\_ 19\_\_

Téléphone. Ecoles de  
Mondétour

Reçu le \_\_\_\_\_ 19\_\_

Reçu le \_\_\_\_\_ 19\_\_

Rue Léon Croc

Rue de la Dimancherie

Plan d'Aménagement  
Suppression de l'opé-  
ration N° 2

Reçu le \_\_\_\_\_ 19\_\_

Reçu le \_\_\_\_\_ 19\_\_

Séance du 17 Avril 1958

ration ne présente plus l'intérêt qu'elle pouvait avoir au moment où le plan d'aménagement communal a été établi. De plus la réalisation de cette opération serait très coûteuse en raison des constructions existant à ses deux extrémités.

M. le Maire expose que la Congrégation n'accepte plus le prix de 5.000 000 fixé par les Domaines pour la cession à la Commune du terrain nécessaire à l'extension du programme scolaire et propose la somme de 6.000 000. Le conseil décide de solliciter l'avis des Domaines sur cette nouvelle estimation qui contraindra le Conseil Municipal à recourir à l'expropriation si elle n'est pas acceptée.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer les avenants à la police incendie pour garantir les 4 classes supplémentaires du groupe scolaire de Mondétour, la prime étant de 6.937 F crédit prévu au budget.

Le Conseil décide d'allouer une subvention de 2.000 frs à prendre sur les dépenses imprévues, à l'association Fernand Darnel d'assistance aux aveugles.

Le Conseil décide de vendre le camion U 23 suivant proposition de M. DUBOIS, garagiste, pour le prix de 170.000 F estimation de l'Argus automobile, véhicule datant de 1957.

M. le Maire expose que l'emprunt de 57 000 000 autorisé pour travaux supplémentaires aux Ecoles n'étant pas encore réalisé, il n'a pas été possible de régler le montant des honoraires de M. BLANCHET, architecte soit 1.145 574 F le Conseil décide de régler ce mémoire sur les fonds libres de l'exercice 1958 en attendant l'encaissement de l'emprunt.

M. Blanchet, M.M. Lesage et Hubert, architectes invités à la séance du Conseil exposent le futur programme scolaire de Mondétour comprenant la construction d'une maternelle - une cantine scolaire - logements d'instituteurs.

Actuellement le financement de ces projets est difficile et la S A E T P ne donne pas suite à sa proposition d'ouvrir le chantier avant la conclusion des marchés.

M. Blanchet a établi les prévisions de financement général du projet :

1° - travaux à forfait, tous corps d'état, maternelle, cantine, logements	52 599 652
2° - travaux exceptionnels	2 495 000
3° - travaux d'adaptation au terrain	12 117 000
4° - honoraires des architectes	2 788 000
	<u>69 999 000</u>

sur lesquels la commune obtiendra les subventions suivantes :

pour groupe scolaire	49 250 000
cantine scolaire	5 857 000
	<u>55 107 000</u>

La part communale est donc environ de 15 000 000 non compris mobilier scolaire, équipement cantine et réfectoire, éventuellement travaux de perfectionnement, travaux hors terrain scolaire que le Conseil municipal évalue à 5 000 000 d'après les indications données par les architectes.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Adopte l'implantation et le programme proposés par M. Blanchet

Décide que les terrains seront affectés à usage scolaire et qu'une subvention de l'Etat sera sollicitée ultérieurement pour ces terrains acquis par la commune en 1955.

Décide que la dépense non subventionnée sera financée au moyen d'un emprunt et demande l'inscription de cet emprunt de 20 000 000 sur la liste de priorité de la Caisse des dépôts et consignations.

M. le Maire rappelle que le Lycée mixte est actuellement en construction en bordure de la rue des Haies et qu'une enquête d'utilité publique a eu lieu à la Mairie du 7 au 17 avril en vue de l'expropriation de 5 terrains appartenant à différents propriétaires;

Il y a deux ans, il avait été demandé au conseil municipal d'établir une réserve sur la totalité de la propriété de la maison Arabe.

La Commune n'avait pas accepté de contribuer à l'achat du terrain, mais s'était engagée à aménager les voies de desserte, ce qui nécessitait l'établissement d'un plan de redressement de la rue des Haies et sa prolongation jusqu'à la rue de Paris.

Terrain Congrégation

Rayé le

Rayé le

Assurance Incendie

Rayé le

Fondation Darnel

Rayé le

Camion U 23

Rayé le

Honoraires de M.

Blanchet

Rayé le

Rayé le

Programme scolaire

de Mondétour

2° tranche

Rayé le

Rayé le

Lycée  
Schapman

Le Conseil a été obligé par la suite de lever la servitude sur le surplus de la propriété de la maison Arabe, le Ministère de l'Education nationale ne conservant que 13.000 m environ et ayant décidé l'acquisition de 5 terrains attenants en bordure de la rue des Haies.

M. le Maire a écrit le 29 Mars à M. le Préfet pour protester contre l'implantation du Lycée, qui a été faite de telle sorte qu'elle ne permet pas la réalisation du plan de redressement de la rue des Haies tel qu'il avait été prévu et nécessitera des expropriations plus onéreuses.

M. le Maire donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Barré, Conseiller Général, adressée au Conseil Municipal et faisant connaître la position qu'il adoptera à la réunion de la Commission d'expropriation à laquelle il est convoqué, c'est à dire qu'il protestera contre l'expropriation de 5 propriétaires alors que les terrains de la maison Arabe sont en vente libre et en friches.

Après discussion le Conseil étant tenu dans l'ignorance totale du projet du Ministère de l'Education Nationale au sujet de l'importance et de l'emplacement des bâtiments du futur Lycée.

Proteste avec vigueur contre le fait que les travaux ont été commencés sans permis de construire, sans consultation du plan d'aménagement communal et sans avis de la Commission des constructions scolaires ce qui a pour conséquence une modification du plan d'alignement et de redressement de la rue des Haies provoquant une augmentation très sensible des dépenses d'expropriation et des travaux d'aménagement.

Il confirme les termes de la lettre adressée par M. le Maire à M. le Préfet de Seine et Oise le 29 Mars 1958 et dans laquelle il a été fait les plus expresses réserves sur ces dépenses supplémentaires, au cas où l'implantation du Lycée serait maintenue et les travaux continués, afin qu'elles soient prises en charge par l'Etat.

D'autre part, le Conseil donne un avis défavorable à l'expropriation de 5 terrains en bordure de la rue des Haies, faisant l'objet du dossier d'enquête et qui aurait pu être évitée si le Ministère de l'Education nationale avait utilisé la servitude prise par la Commune sur la partie restante du terrain de la Maison Arabe.

Demande instamment au Ministère de l'Education Nationale d'examiner dans le plus bref délai la situation telle qu'elle a été créée par ses services et de tenir le Conseil Municipal au courant de la décision qu'il prendra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 15

Marey le  
Rapa le

*(Handwritten signatures and initials)*

Du 6 Mai 1958, convocation du Conseil Municipal pour le Dimanche 10 Mai 1958 à 10 heures, à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'élire les délégués en vue de l'élection des Sénateurs faisant partie du Conseil de la République.



le Maire  
*(Handwritten signature)*

Séance du 11 Mai 1958

Le onze mai mil neuf cent cinquante huit dix heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Orsay se sont réunis dans la Salle de la Mairie en exécution du décret du 22 avril 1958 et de l'arrêté préfectoral du 28 avril 1958 qui leur a été notifié par écrit par le Maire.

Etaient présents M.M. les conseillers municipaux :

- |              |                |                  |
|--------------|----------------|------------------|
| 1 - Laurat   | 7 - Jouannin   | 13 - Sauterfing  |
| 2 - Jouquet  | 8 - Lameuville | 14 - Fauchet     |
| 3 - Chevenon | 9 - Tessot     | 15 - Ziane       |
| 4 - Puviland | 10 - Cellens   | 16 - Foisif      |
| 5 - Pernelle | 11 - Taverre   | 17 - Simon       |
| 6 - Clement  | 12 - Girard    | 18 - Mme Belmont |

formant la majorité des membres en exercice.  
Absents MM Veant

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PINON, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des extraits des textes légaux et réglementaires concernant l'élection des délégués.

Le Conseil a choisi comme secrétaire M. Tessot

ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

La majorité des membres en exercice étant présente,

Le Président, après avoir donné lecture des listes de candidats en présence, régulièrement déposées sur le bureau avant l'ouverture de la séance, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle à l'élection de 15 délégués et de 7 suppléants.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 18

A déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 1

reste pour le nombre de suffrages exprimés 17

( - S.F.I.O	<u>4</u>
) Radicaux	3
( M.R.P	4
) Mod -	4
) R.S	2

A - ELECTION DES DELEGUES

I" - détermination du quotient électoral.

le nombre total des suffrages valablement exprimés a été divisé par le nombre des mandats de délégués à répartir qui est de quinze. Le quotient obtenu, appelé quotient électoral ressort à 1,193

2°c- Attribution des sièges

Le bureau a successivement divisé le nombre des voix obtenues par chaque liste par le quotient électoral.

Cette opération a permis d'attribuer

3 mandats à la liste	S.F.I.O	Reste	0,604
2 mandats à la liste	Radicaux	Reste	0,434
3 mandats à la liste	M.R.P	Reste	0,604
3 mandats à la liste	Mod	Reste	0,604
1 mandats à la liste	R.S	Reste	0,857

Il est alors demeuré 3 mandats à attribuer.

Un mandat supplémentaire a été attribué à la liste ayant obtenu le plus fort reste.

Le bureau a procédé de la même façon pour l'attribution successive-